

Les *réformes fiscales* qui touchent au patrimoine se suivent à grande vitesse. Se tourner vers un conseiller en gestion de patrimoine, pour faire le bon choix, au bon moment, est devenu une opportunité à saisir pour les épargnants.

### 1- Qu'est-ce qu'un conseiller en gestion de patrimoine?

Un **conseiller en gestion de patrimoine** (CGP) est un professionnel qui possède une solide expertise juridique, fiscale et financière. Il établit votre bilan patrimonial et vous propose des stratégies d'investissement. Il peut, entre autre, vous aider à **réduire vos impôts, sécuriser votre argent, investir dans l'immobilier**.

C'est un métier qui repose sur une relation de confiance qui se tisse entre vous et votre conseiller. Le **conseiller en gestion de patrimoine** doit connaître votre environnement familial, votre patrimoine et vos projets de vie, de façon à **vous apporter des réponses pertinentes, une gestion flexible et des performances durables**, afin de valoriser votre patrimoine financier et immobilier.

### 2- Comment identifier un bon CGP ?

Un **bon conseiller en gestion de patrimoine est indépendant**, afin de vous proposer les meilleures solutions du marché. Il doit obligatoirement être **conseillé en investissements financiers (CIF) agréé par l'AMF** (Autorité des marchés financiers). Idéalement il est contrôlé périodiquement sur ses connaissances, et il suit une formation continue afin de rester en adéquation avec le marché. Enfin, il doit vous remettre un document qui liste ses statuts, sa responsabilité professionnelle, les autorités de contrôle dont il dépend, et les modalités de sa rémunération.

### 3- Comment est rémunéré votre conseiller en gestion de patrimoine ?

Votre conseiller en gestion de patrimoine se rémunère essentiellement sur les commissions que lui reversent les promoteurs des produits qu'il vous vend. Cette **rémunération est de l'ordre de 5 % sur de l'immobilier, 1 à 2 % sur une assurance-vie** par exemple.

---

### Offre de gestion de patrimoine dans les Pays de la Loire

Julien Burgaud, conseiller en **gestion de patrimoine** dans les Pays de la Loire, vous propose un savoir faire inédit en stratégie patrimoniale, en optimisation fiscale, en investissements financiers ou immobiliers.

Pour toute demande d'information, contacter Julien Burgaud ou joindre le 02 53 65 80 01.

*Exerce son activité sous contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  
Membre du Groupement Professionnel des Métiers du Patrimoine N°1472  
Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF)  
Mandataire Intermédiaire en Assurance et Opérations de Banque*

